

Direction Générale des Services

Ref: CA2020/46

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2020**

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 septembre 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 10 juillet 2020, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 septembre 2020.

| Nombre de membres présents | 23 |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres représentés | 4 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 27 |
| Nombre de votes pour | 26 |
| Nombre de vote(s) contre | 1 |

Lionel LARRÉ. PRESIDENCE

Le président,

1 4 OCT. 2020

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

-5 OCT. 2020